

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022

Présents : M. GUYON, A. ARNAUD, F. JOBARD, O. PERRAD, J. FOURNIER, L. GUILLAUME, M. FONGELLAS, A. JACQUET, T. GERARD, J. MOREL, L. GRESSET, F-H. LOERCH, L. RICHARD

Excusé : G. GERBOD donne pouvoir à Martine GUYON, M. CAPET donne pouvoir à Fabienne JOBARD

Secrétaire de séance : Anthony ARNAUD

Convocation du 14 janvier 2022

1) Approbation compte-rendu du 16/12 et nomination secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre, à l'unanimité et nomme Anthony ARNAUD comme secrétaire de séance.

2) Réflexion Epicéa

Madame le Maire explique que l'Epicéa , qui a été mis en vente , a trouvé acquéreurs, avec un compromis de vente signé par un notaire de Bletterans. Ceux-ci veulent stopper la restauration et créer un gîte à louer et leur habitation principale. L'immeuble est classé en zone UH, et est donc concerné par un droit de préemption urbain.

Madame le Maire a sollicité l'EPF (Etablissement Public Foncier) qui pourrait payer la totalité de l'achat du bâtiment et assurer le portage . Ainsi la commune rembourserait le bien sur un nombre d'années défini au préalable, et pourrait ainsi budgétiser les sommes. Le prix de vente est fixé à 365 000 € sans le mobilier et sans la licence qui se vendrait entre 8 000 et 10 000 . La commune va demander une estimation des domaines, qui pourra ensuite être minorée ou majorée de 10 %. La commune a 2 mois pour déclarer son éventuelle préemption à partir de la date de réception des documents d'urbanisme du notaire soit le 08/01. La réponse est donc attendue avant le 08/03/2022 (une absence de réponse au terme des 2 mois équivaut à une absence de préemption).

Les membres du conseil sont tous d'accord pour souligner la position stratégique du restaurant qui se situe au centre du village et au pied des pistes du domaine alpin. L'Epicéa accueille de nombreux touristes en saison. L'établissement héberge l'école de ski et les pistes passent sur le terrain attenant. Un refus de passage et l'absence de cet accueil nuiraient gravement à l'activité touristique et même à la vie du village.

Madame le Maire demande un vote à main levée : 13 voix pour préempter, 0 voix contre et 0 abstention.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

3) Cévéo

Madame le Maire explique que Cévéo a envoyé, la semaine dernière, une relance de proposition de vente du matériel pour 24 000 €. La facture serait, selon Cévéo, sur l'estimation faite par l'huissier, alors que ce dernier constate simplement que le mobilier est en place, mais ne peut, en aucun cas établir une estimation chiffrée. Le conseiller juridique conseille à Madame le Maire

de ne pas payer pour l'instant puisque Cévéo ne peut prouver que ces biens lui appartiennent. De plus, le dernier loyer d'environ 21 500 € et le remboursement de la taxe foncière d'environ 5 900 € ne sont pas payés. On propose donc d'attendre leur paiement, ainsi que les rappels du service du recouvrement de la perception. Puis la commune sera en droit de demander une facture conforme listant le matériel chiffré et détaillé qui serait propriété de Cévéo.

Pour trouver un « repreneur » du centre, une annonce a été rédigée. Elle est proposée aux membres du conseil, complétée, et va être publiée sur « Le bon coin » des sites plus professionnels et SOS villages également.

4) Appel à candidature garderie

Pascale MOREL prend sa retraite le 31/03 prochain ; son poste à la garderie est donc à pourvoir à partir du 01/04/2022. Madame le Maire propose de publier une offre d'emploi sur « Pays Bican », le panneau lumineux et Intramuros pour cibler les habitants du village dans un premier temps.

Le conseil souhaite que la personne possède une formation comme le BAFA de préférence et/ou CAP petite enfance. Une personne a proposé spontanément sa candidature à Madame le Maire. Dans l'éventualité où il n'y ait pas ou peu de candidats, le conseil décide d'élargir l'offre en dehors du village (centre de gestion, journal ...).

5) Fibre

Madame le Maire explique que PCE Services, l'entreprise qui installe la fibre, demande sa présence lors des visites de terrain pour l'implantation des poteaux. Elle souhaite qu'un membre du conseil l'accompagne. Laurent GRESSET donne son accord.

6) Chauffage bâtiment

Les locataires de l'appartement au-dessus de la mairie se plaignent de payer une importante somme de chauffage. Le logement étant sous le toit, l'isolation des combles a pourtant été réalisée lors du dernier mandat, afin d'éviter la perte de chaleur. La commune va demander un diagnostic chaleur pour ce bâtiment. Madame le Maire propose une réduction sur la consommation de gaz de 10 % en février, mars et avril 2022 pour les trois locataires.

Fabienne Jobard précise que Paul Soulier est en train d'étudier 2 propositions de changement de type de chauffage pour le bâtiment de la mairie et celui de la salle des fêtes qui consomment énormément. On envisagerait soit un réseau de chaleur commun aux 2 bâtiments, soit 2 systèmes indépendants avec du granulé à bois pour la salle des fêtes et de la géothermie pour la mairie et ceux-ci semblent plus pertinents.

Olivier Perrad rappelle l'adhésion de la commune au Sidec qui centralise toutes les demandes des communes et par le biais d'un groupement de commande permet de bénéficier d'un prix d'électricité intéressant auprès du fournisseur qui remporte le marché. Un logiciel est aussi fourni pour suivre la consommation par bâtiment sur chaque mois de l'année. L'école est très énergivore.

7) Avis désaffiliation centre de gestion par communauté agglomérations Grand Dole

La communauté d'agglomération du Grand Dole dépasse désormais les 3 500 habitants et a le choix de continuer à adhérer au centre de gestion ou non . Celle-ci décide de stopper son adhésion au 01/01/2023. Le centre de gestion de Champagnole souhaite s'y opposer et demande l'avis des communes avoisinantes.

Madame le Maire procède à un vote à main levée : 12 voix favorable à ce départ , 0 voix contre et 1 abstention.

Le conseil municipal donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

8) Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

Fabienne JOBARD explique que Patrick CANNARD lui a demandé s'il était possible de déplacer le panneau qui interdit l'accès au stationnement devant les garages des locataires de l'école. Il propose de le déplacer vers le ruisseau, car les clients de son magasin n'osent pas se garer et vont sur le parking de Cévéo. Le conseil donne son accord et Madame le Maire va demander à Arcade de le déplacer.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Fait à Bellefontaine, le 01 février 2022